

FCP HELION SEPTIM

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION SEPTIM » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 9.894.370, un actif net de D : 9.876.915 et un bénéfice de D : 603.871.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION SEPTIM » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	<u>7 220 481,881</u>	<u>7 384 260,961</u>
Obligations et valeurs assimilées		7 185 162,526	7 205 305,536
Titres OPCVM		35 319,355	178 955,425
Placements monétaires et disponibilités		<u>2 673 887,637</u>	<u>2 477 995,717</u>
Placements monétaires	5	2 670 601,312	2 474 296,733
Disponibilités		3 286,325	3 698,984
TOTAL ACTIF		<u>9 894 369,518</u>	<u>9 862 256,678</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	6 424,520	6 401,096
Autres créditeurs divers	7	<u>11 029,729</u>	<u>9 138,094</u>
TOTAL PASSIF		<u>17 454,249</u>	<u>15 539,190</u>
ACTIF NET			
Capital	8	9 255 545,227	9 273 022,649
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		21,276	2,409
Sommes distribuables de l'exercice		<u>621 348,766</u>	<u>573 692,430</u>
ACTIF NET		<u>9 876 915,269</u>	<u>9 846 717,488</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF			
NET		<u>9 894 369,518</u>	<u>9 862 256,678</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	527 441,444	485 835,307
Revenus des obligations et valeurs assimilées		401 271,549	411 304,443
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		126 169,895	74 530,864
Revenus des placements monétaires	10	90 798,451	81 869,595
Revenus des prises en pension	11	76 778,507	75 418,241
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		695 018,402	643 123,143
Charges de gestion des placements	12	(52 556,494)	(52 477,499)
REVENU NET DES PLACEMENTS		642 461,908	590 645,644
Autres charges	13	(21 113,142)	(18 362,873)
RESULTAT D'EXPLOITATION		621 348,766	572 282,771
Régularisation du résultat d'exploitation		-	1 409,659
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		621 348,766	573 692,430
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	(1 409,659)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		93 699,448	85 097,135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(111 176,870)	(66 668,617)
RESULTAT DE L'EXERCICE		603 871,344	590 711,289

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>603 871,344</u>	<u>590 711,289</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	621 348,766	572 282,771
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	93 699,448	85 097,135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(111 176,870)	(66 668,617)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(573 673,563)</u>	<u>(670 433,390)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>59 579,930</u>
Souscriptions		
- Capital	-	57 830,398
- Régularisation des sommes non distribuables	-	339,858
- Régularisation des sommes distribuables	-	1 409,674
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>30 197,781</u>	<u>(20 142,171)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice (capital initial)	9 846 717,488	9 866 859,659
En fin de l'exercice	9 876 915,269	9 846 717,488
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	88 653	88 099
En fin de l'exercice	88 653	88 653
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>111,410</u>	<u>111,070</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,13%</u>	<u>5,97%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 29 Juillet 2018 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2017. Il a été ouvert au public le 7 septembre 2018.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 19 juillet 2018.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Héliion Septim » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Héliion Septim » dispose d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 7.220.481,881 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Obligations & valeurs assimilées		6 434 556,400	7 185 162,526	72,86%
	Obligations des sociétés		220 000,000	230 279,364	2,33%
TN0002102101	Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT A (Taux fixe de 11,40%)	5 500	220 000,000	230 279,364	2,33%
	Bons du trésor assimilables		6 214 556,400	6 954 883,162	70,52%
TN0008000705	BTA 06-2025-6,5%	5 963	5 189 461,400	5 834 718,471	59,16%
TN0008000721	BTA 02-2027-7,2%	600	534 660,000	589 993,118	5,98%
TN0008000747	BTA 05-2027-7,2%	550	490 435,000	530 171,573	5,38%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		34 947,732	35 319,355	0,36%
TN9APUZ8DQV0	FCP Hélion Monéo	331	34 947,732	35 319,355	0,36%
	TOTAL		6 469 504,132	7 220 481,881	73,21%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			72,98%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	6 720 491,107	239 275,662	424 494,192	7 384 260,961	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	4 321 420,251			4 321 420,251	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(110 000,000)			(110 000,000)	
Titres OPCVM	(4 462 407,226)			(4 462 407,226)	(111 176,870)
Variation des plus ou moins value latentes sur titres					
Variations des intérêts courus		(6 491,553)	93 699,448	93 699,448	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	6 469 504,132	232 784,109	518 193,640	7 220 481,881	(111 176,870)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 2.670.601,312 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Créances sur opérations de pensions livrées			
	-	970 675,497	973 574,312	9,86%
PL 8,27 18012023 30 BTE SEPTIM	Pension livrée BTE au 18/01/2023 à 8,27% pour 30 jours	970 675,497	973 574,312	9,86%

	Dépôt à terme	-	1 180 000,000	1 197 209,806	12,12%
DAT TMM+2% 16012023 QNB SEPTIM	QNB au 16/01/2023 TMM+2%	-	1 000 000,000	1 015 138,424	10,28%
DAT TMM+1.50% 02022023 SEPTIM BTK	BTK au 02/02/2023 TMM+1,5%	-	180 000,000	182 071,382	1,84%
	Certificats de dépôt		496 375,367	499 817,194	5,06%
CD 8.23 40J 03012023 BIAT	BIAT pour 40 jours (au 03/01/2023) au taux de 8,23%	-	496 375,367	499 817,194	5,06%
		-			
	TOTAL		2 647 050,864	2 670 601,312	27,04%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			26,99%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 6.424,520 contre D : 6.401,096 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 483,365	3 472,459
Rémunération du dépositaire	2 941,155	2 928,637
Total	6 424,520	6 401,096

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 11.029,729 contre D : 9.138,094 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	9 167,595	7 669,996

Redevance du CMF	836,344	833,723
Etat, retenue à la source	625,790	334,375
Autres	400,000	300,000
Total	11 029,729	9 138,094

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	9 273 022,649
Nombre de parts émises	88 653
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	93 699,448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(111 176,870)
Régularisation des sommes non distribuables	-

Capital au 31-12-2022

Montant	9 255 545,227
Nombre de parts	88 653
Nombre de copropriétaires	6

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à D : 527.441,444 contre D : 485.835,307 au 31 décembre 2021 , et se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	24 956,317	34 988,318
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	376 315,232	376 316,125
<u>Dividendes</u>		
-		
-des titres OPCVM	126 169,895	74 530,864
TOTAL	527 441,444	485 835,307

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à D : 90.798,451, contre D : 81.869,595 au 31 décembre 2021, et se détaillant ainsi :

	Année 2022	Année 2021
Intérêts des comptes à terme	33 037,313	0,000
Intérêts des dépôts à vue	18,023	4,123
Intérêts des certificats de dépôt	57 743,115	81 865,472
TOTAL	90 798,451	81 869,595

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au au 31/12/2022 à D : 76.778,507 contre D : 75.418,241 au 31/12/2021 , et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à D : 52.556,494, contre D : 52.477,499 au 31 décembre 2021 ,et se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	40 877,277	40 815,831
Rémunération du dépositaire	11 679,217	11 661,668
Total	52 556,494	52 477,499

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à D : 21.113,142 contre D : 18.362,873 au 31 décembre 2021 ,et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	9 814,465	9 799,711
Honoraires commissaire aux comptes	10 855,737	8 007,939
Services bancaires	30,940	28,560
Publications	400,000	400,000
Autres	12,000	126,663
Total	21 113,142	18 362,873

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	7,840	7,254	8,503	6,158
Charges de gestion des placements	(0,593)	(0,592)	(0,746)	(0,516)
Revenus net des placements	7,247	6,662	7,758	5,642
Autres charges	(0,238)	(0,207)	(0,218)	(0,153)
Autres produits	-	-	0,001	-
Résultat d'exploitation (1)	7,009	6,455	7,540	5,489
Régularisation du résultat d'exploitation	-	0,016	0,069	3,101
Sommes distribuables de l'exercice	7,009	6,471	7,609	8,589
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,057	0,960	2,904	0,985
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1,254)	(0,752)	(0,684)	0,134
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0,197)	0,208	2,219	1,119
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,812	6,663	9,760	6,608
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,197)	0,208	2,219	1,119
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,004	0,016	1,033
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,197)	0,212	2,235	2,152
Distribution de dividende	6,471	7,610	8,589	-
Valeur liquidative	111,410	111,070	111,997	110,741
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,53%	0,53%	0,67%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,19%	0,20%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,30%	5,80%	6,83%	8,15%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Septim" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Septim" réalise un rendement supérieur à un taux de rendement zéro coupon (en net d'impôts) d'un bon du trésor dont l'échéance est égale à 7 ans et ce, tel que affiché par la courbe des taux des émissions souveraines le jour de l'ouverture des souscriptions au public. Cette commission, qui est de 5% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement exigé à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 3.000 dinars HT .